

FLASH CE du Mardi 31 Janvier 2018

APRES LE TRAIN LOW-COST, LE CONTRAT DE TRAVAIL LOW-COST !

Mercredi 31 janvier 2018 lors de la plénière du CE mobilité, la direction a annoncé, entre la poire et le dessert, être région pilote (encore une fois) concernant la mise en place de CDI Intérimaire à l'escale/vente et de CDD Séniors de plus de 57 ans au contrôle !

Ce sujet n'était pas à l'ordre du jour du CE, donc aucun document ne nous a été présenté.

Suite à cette annonce pour le moins cavalière, les élus ont décidé, unanimement, de quitter la séance estimant que la direction avait entravé le bon fonctionnement de cette instance. Voilà sur la forme.

Concernant le fond, les organisations syndicales **CGT**, **SUD-Rail**, **UNSA** et **CFDT** ont dénoncé cette volonté de précarisation de l'emploi.

En effet, comment l'entreprise peut-elle tenter de **supprimer massivement des postes**, entre autres à la vente ou à l'escale, et dans le même temps, embaucher, via **une agence intérim**, **des agents d'escale et de vente** prétextant des besoins sur ces postes supprimés ?

Comment l'entreprise peut-elle, décevantement, avoir la volonté d'imposer des **contrats CDD seniors de plus de 57 ans** pour remplacer les **ASCT** dans les trains ?

Les cheminots, quelque soit leur activité leur grade ou leur collègue, apprécieront !

A cela, s'ajoutent les problématiques de formation, de tenue de postes, d'OTS...

C'EST INACCEPTABLE

Ce jour, les organisations syndicales **CGT**, **SUD-Rail**, **UNSA** et **CFDT**, interpellent donc la direction de l'entreprise par le **dépôt d'une DCI unitaire**.

Cette politique de casse de l'emploi à statut, de fragilisation de la production, de cloisonnement de l'entreprise par activité n'a que trop duré.

II est temps d'inverser cette tendance mortifère et de redonner leur place aux cheminots et au service public.

